Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260321-2026_28-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10h30, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Excusés : /
Absents : /
Secrétaire de séance : Annaïg Loaëc.

N°2026-28

COMMISSION APPELS D OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

***NB** : il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).*

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Gilbert Le Menn
- Noémie Quéré
- Jacques Le Guen

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260321-2026_28-DE

Sont candidats au poste de suppléant :

- Marie-Josée Caroff
- Marcel Edern
- Anne-Sophie Le Goff

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne en tant que :

- ***Président : Monsieur le Maire : Stéphane Riou***

Membres titulaires :

- ***Gilbert Le Menn***
- ***Noémie Quéré***
- ***Jacques Le Guen***

Membres suppléants :

- ***Marie-Josée Caroff***
- ***Marcel Edern***
- ***Anne-Sophie Le Goff***

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Annaïg LOAEC